

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept février à vingt heures zéro minute, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation : 11/02/2021

Date de publication : 18/02/2021

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Michel ROLLAND, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Olivier FOUCRAS, Mélanie RIO, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE (arrivée à 20h55, point 1), Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Mélanie DEQUÉ, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS EXCUSES : Valérie BRUGALAY (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Antoine DEGUEN (pouvoir à Olivier FOUCRAS)

ABSENTE : Sophie CHEVALIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne CHARRE

Ouverture de la séance à 20h30.

Approbation du PV de la séance du 16 décembre 2020 à l'**UNANIMITÉ**.

Préambule :

-Présentation par Michel Rolland des travaux de dépollution à venir sur le site anciennement occupé par la DIR-Ouest, situé route de Dinan, par le biais de la phytoremédiation (dépollution par les plantes) afin de laisser le site en espace naturel

-Présentation par Dimitri GÉA des travaux de renouvellement d'un câble électrique haute tension effectués par ENEDIS du 24 février au 12 mars 2021, rue des fauvettes, rue des Chardonnerets et impasse de la Vallée

AFFAIRE N°1 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Francis ADNOT

Voir le Rapport d'orientations budgétaires joint en annexe à la note de synthèse.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

AFFAIRE N° 2 : ENGAGEMENT DE PRINCIPE DANS L'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 et portée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un nouvel outil mis à

disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et les redynamiser.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'agglomération, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics.

Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également la signer.

Une ORT est portée conjointement par la communauté d'agglomération et sa ville principale.

Objectifs du dispositif

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Les périmètres d'étude et d'intervention

Le périmètre de la stratégie territoriale comprend tout ou partie de l'intercommunalité signataire de la convention d'ORT : il s'agit de l'échelle large de réflexion permettant de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération.

Un secteur contient nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'intercommunalité qui accueille obligatoirement une ou plusieurs actions retenues dans l'ORT.

Ainsi,

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018,

Considérant que la Ville de Quévert souhaite s'engager dans cette démarche de dynamisation des centres-villes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

EXPRIME la volonté de la Ville de Quévert de disposer des outils de l'Opération de Revitalisation de Territoire,

AUTORISE M. Le Maire à prendre toute décision pour la mise en œuvre de ce dispositif.

AFFAIRE N° 3 : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE DINAN AGGLOMERATION

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

Depuis la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance.

Ce pacte a pour objet de définir le cadre de référence des relations entre les communes et l'intercommunalité.

Ce pacte instaure :

- les modalités de fonctionnement de Dinan Agglomération : conseil communautaire, conférences et conférences territoriales des maires, bureaux, commissions thématiques, commissions territorialisées
- les modes de relations entre Dinan Agglomération et les communes membres : la mutualisation le conventionnement, la mise en réseau

Considérant que Monsieur le Président de Dinan Agglomération a inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

Considérant que le pacte de gouvernance doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission du projet de pacte afin d'émettre un avis,

Considérant que le projet de pacte a été transmis le 08 janvier 2020,

Considérant que le pacte de gouvernance définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les modalités de leur association à son fonctionnement,

Considérant que le pacte de gouvernance de Dinan Agglomération a pour ambition de faire émerger une décision communautaire tout en respectant la place des maires et des élus municipaux, mais également de rechercher constamment l'équilibre entre efficacité et proximité dans la mise en œuvre des décisions,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux relations entre les établissements publics de coopération intercommunal à fiscalité propre et leurs communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-058 en date du 27 juillet 2020, approuvant le principe d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de pacte de gouvernance.

AFFAIRE N° 4 : CREATION D'UN NOUVEAU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES CHARRIERES

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

L'ADAPEI a adressé une demande de mise à disposition d'une salle communale deux jours par semaine afin de permettre aux personnes handicapées qui fréquentent le foyer de vie des Grands Rochers en accueil de jour de pouvoir bénéficier d'activités.

En effet, en raison de la crise sanitaire et pour éviter tout brassage, ces personnes ne peuvent croiser les autres résidents du foyer de vie et ne bénéficient donc plus d'activités en accueil de jour.

Pour rappel, les activités intérieures, y-compris les pratiques sportives, restent autorisées pour les personnes en situation de handicap, considérées comme publics prioritaires.

Il est proposé de répondre favorablement à leur demande par une mise à disposition la salle des Charrières. Le nettoyage des locaux resterait à la charge de l'association.

Le tarif applicable est de 175 € pour 2 jours d'occupation par semaine.

Il est toutefois proposé d'appliquer un tarif préférentiel tenant compte du caractère exceptionnel de la crise du Covid-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

FIXE un tarif de **90 €** pour une occupation de la salle des Charrières 2 jours par semaine.

DIT que ce tarif sera applicable pour toute demande de mise à disposition de la salle des Charrières pour des personnes en situation de handicap le temps de la crise du Covid-19.

PRECISE que les utilisateurs se chargeront du nettoyage des locaux.

AFFAIRE N° 5 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE TRELIVAN AU FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

La Commune de QUEVERT possède un Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), qui fonctionne les mercredis et durant vacances scolaires (hors vacances de Noël).

Il est ouvert aux enfants qui résident dans d'autres communes, dans la limite des places disponibles, les enfants domiciliés à Quévert étant prioritaires.

12 à 14 enfants domiciliés à Trélivan fréquentent régulièrement ce service.

Une convention fixant la participation financière de la commune de Trélivan au fonctionnement de l'ALSH a été signée pour l'année scolaire 2018-2019, puis pour l'année scolaire 2019-2020. Cette convention n'a pas été reconduite pour l'année scolaire 2020-2021.

La capacité d'accueil maximale étant atteinte, la commune de Quévert se voit aujourd'hui dans l'impossibilité de répondre favorablement à l'ensemble des demandes d'inscription des familles de Trélivan. Augmenter la capacité d'accueil nécessiterait l'emploi de 2 animateurs supplémentaires.

La commune de Trélivan propose ainsi de conclure une nouvelle convention de participation financière pour contribuer au recrutement de personnel supplémentaire, et assurer l'accueil des enfants de Trélivan, dans les limites qu'elle s'est fixée.

Les modalités de participation proposées sont les suivantes :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Mercredis du 1er mars au 30 juin 2021	12	15	14 €	2 520.00 €
Vacances d'hiver 2021	12	10	14 €	1 680.00 €
Vacances de printemps 2021	12	10	14 €	1 680.00 €
TOTAL				5 880.00 €

Cette convention permettrait aux familles de Trélivan de bénéficier du tarif commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention tels que proposés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRE N° 6 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE TRELIVAN
RELATIVE A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF**

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

La Commune de QUEVERT propose de mettre à disposition de la commune de Trélivan le complexe sportif sis « 1 bis, rue du Val » pour le compte de son école publique.

La mise à disposition prendrait effet le 1^{er} février jusqu'au 30 avril 2021 inclus les mardis et vendredis de 9h à 10 h (sauf vacances scolaires).

Les modalités de mise à disposition et de participation seront fixées par convention entre les deux communes, dont le projet est joint en annexe.

La participation financière proposée est de 25 € par séance et par salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRE N° 7 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CARNÉ
RELATIVE A L'UTILISATION TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF**

Rapporteur : Mélanie DEQUÉ

La Commune de QUEVERT propose de mettre à disposition de la commune de Saint-Carné le complexe sportif sis « 1 bis, rue du Val » pour le compte de son école publique.

La mise à disposition prendrait effet le 2 février jusqu'au 3 juillet 2021 inclus les lundis de 10h à 11h 30 (sauf vacances scolaires).

Les modalités de mise à disposition et de participation seront fixées par convention entre les deux communes, dont le projet est joint en annexe.

La participation financière proposée est de 25 € par séance et par salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE les termes de la convention dans les conditions proposées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRE N° 8 : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE – COTISATION POUR L'ANNEE 2021**

Rapporteur : Didier LESAICHERRE

La commune de Quévert a décidé d'adhérer au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) par délibération en date du 4 mars 2020.

Aucune cotisation n'a été demandée en 2020 par la Ville de Dinan compte tenu du contexte sanitaire.

Le montant de la cotisation pour l'année 2021 est fixée à 0.35 €/habitant, soit un montant de cotisation annuelle de 1356.60 €

Quelques éléments d'information :

1. Bilan 2019

Tranquillité publique :

-Prévention routière « Conduite sénior, restez mobile ! » (2 conférences : sensibilisation au vieillissement des sens, Atelier code de la route).

-Prévention routière : action conjointe police municipale et gendarmerie en direction des écoles élémentaires.

-Prévention routière : action conjointe police municipale et gendarmerie en direction des écoles élémentaires.

- Prévention routière à destination des collégiens.
« Cambriolages, ayez les bons réflexes ! »
- Prévention avec la CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et des usagers)

Soutien à la parentalité :

- Sensibilisation au bon usage des outils numériques (soirée théâtre forum avec l'association Psychomédie)
- Exposition « Pictures Chamaille » à la bibliothèque de Quévert et en novembre à Taden, dans le cadre de la journée des droits des enfants.

Prévention des addictions :

- Action de sensibilisation de l'usage et du mésusage des médicaments en octobre 2019 avec l'intervention d'un psychologue, d'un pharmacien et d'un médecin.
- Formation « addictologie » de deux groupes de professionnels et d'élus en septembre et octobre 2019

Prévention des violences intrafamiliales :

- Sensibilisation sur les mécanismes de l'emprise mentale, identification des structures et de leurs missions (2 séances).
- Engagement dans un contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Marche contre les violences faites aux femmes, novembre 2019

2. Bilan 2020 (très impacté par le calendrier électoral et la crise sanitaire)

Prévention des addictions :

- seconde session de la formation « Addictologie », animée par l'association de prévention en addictologie et Alcoologie (ANPAA) : douze professionnels et élus sensibilisés.

Contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

- Temps forts autour de la journée des droits de la Femme, en mars 2020

3. Evolution de la composition du CLSPD

Le 13 octobre 2016, les communes d'Auceleuc, Dinan (historique), Lanvally, Léhon (historique), Taden et Trélivan avaient acté leur engagement dans la politique locale de prévention de la délinquance en prenant une délibération concordante de participation au Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance des communes associées. La volonté de l'ensemble des communes associées était d'intégrer toute commune désireuse de contribuer aux missions du CLSPD.

Depuis deux communes ont intégré officiellement le CLSPD :

- La commune de Saint Carné, le 28 novembre 2019 ;
- La commune de Quévert, le 18 septembre 2020.

4. Accord de financement entre les communes associées

La coordination du CLSPD est assurée par la ville de Dinan. Un agent est missionné à hauteur de 0.25 ETP (équivalent temps plein) pour coordonner le dispositif, animer les groupes thématiques et assurer le suivi et la mise en œuvre de certaines actions. Le service communication est mobilisé régulièrement pour réaliser des supports de communication afin de promouvoir les actions.

Au-delà de la participation financière, actée via des délibérations concordantes, les communes associées contribuent volontairement au fonctionnement du CLSPD en mettant à disposition des salles communales pour accueillir des réunions de groupes de travail, des temps forts ou des formations.

Une participation financière des communes à hauteur de 0.28 € / habitants avait été actée en octobre 2016.

Lors du bureau des élus du 18 septembre 2020, une augmentation de 0.07 € / habitant a été validée, portant à 0.35 € / habitant la participation des communes associées, à compter du 1er janvier 2021.

Ces recettes sont collectées par le service Finances de la Ville de Dinan.

Ces nouvelles dispositions doivent être actées par le conseil municipal de chaque commune.
 Pour la parfaite information des conseillers municipaux, le tableau de financement 2021 est rapporté ci-dessous.

Budget prévisionnel 2021

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
			nb habitants*	0,35€/hab
Coordination /communication + charges patronales	10 075 €	Aucaleuc	1 023	358,05 €
		Dinan	14 741	5 159,35 €
		Lanvallay	4 286	1 500,10 €
Intervenants extérieurs	5 000 €	Quévert	3 876	1 356,60 €
		St Carné	1026	359,10 €
		Taden	2 543	890,05 €
		Trélivan	2 855	999,25 €
		Sous total	30 350	10 622,50 €
		Subventions FIPD, MILDECA, autres fonds		4 452,50 €
TOTAL	15 075 €	TOTAL		15 075 €

*Sources : Insee, RP2017 (géographie au 01/01/2019), RP2012 (géographie au 01/01/2014) et RP2007 (géographie au 01/01/2009)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le montant de la cotisation à 0.35 €/ habitant pour l'année 2021.

AFFAIRE N° 9 : CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LANGUENAN, TADEN ET QUEVERT, REPRESENTÉES PAR LE SDE 22 ET GRDF POUR LE RACCORDEMENT D'UNE UNITE DE PRODUCTION BIOMETHANE SUR LA COMMUNE DE TADEN

Rapporteur : Michel ROLLAND

Affaire retirée de l'ordre du jour, dans l'attente de la position de la commune de Corseul.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 20 000€ HT et les avenants de la salle omnisports

22-déc-20	2020-024	Création d'un réseau eaux pluviales Le Poulichot	7 714.00 €
-----------	----------	--	------------

➤ Pour l'exercice du droit de préemption :

N° de dossier	Date de dépôt	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 20 C0076	07/12/2020			CORDIER Jean-Michel	36 RUE DE CASSEPOT 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0077	08/12/2020	04/01/2021	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	5 rue des 3 Frères l'Hermitte 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0078	09/12/2020	04/01/2021	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	6 Le Bas Nonchaux 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0079	11/12/2020			GROUSSARD Anne Sophie	9 RUE DU JARDIN 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0080	15/12/2020	04/02/2021	Pas d'acquisition	GICQUEL-HELLIVAN	55 La Ville Pierre 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0081	21/12/2020	28/01/2021	Pas d'acquisition	Maître AUGU Damien	30 RESIDENCE LA POMMERAIE 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0082	22/12/2020	25/01/2021	Pas d'acquisition	Maître Anne LAUBE	8 Bis rue de l'Egalité 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0083	22/12/2020	25/01/2021	Pas d'acquisition	Me MENARD JAMET	20 Quater avenue de l'Aublette 22100 Quevert
IA 022 259 20 C0084	22/12/2020	25/01/2021	Pas d'acquisition	1270 NOTAIRES	31 RUE DU CLOS DE LA TOURELLE 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0001	04/01/2021			Maître Pierre-Marie CREPSEL	3 Le Bois Butte 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0002	06/01/2021			1270 NOTAIRES	40 LES BRETS 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0003	06/01/2021			Maître Valérie ALLOT-RANC	32 résidence Le Bas Frêne 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0004	07/01/2021			Agnès LE GALL Florian LEMOINE notaires associés	9 Zone d'activité des Vignes II 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0005	08/01/2021			Maître Pierre-Marie CREPSEL	1 Résidence Ker Delien 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0006	14/01/2021			TANGUY Nicolas	4 RUE DU LONG CLOS 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0007	26/01/2021			GROUSSARD	3 Rue Auguste Pavie 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0008	19/01/2021			GROUSSARD Anne-Sophie	9 Résidence Le Bas Frêne 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0009	19/01/2021			Maître Pierre-Marie CREPSEL	36 Résidence Le Hameau de Malaunay 22100 Quevert

IA 022 259 21 C0010	21/01/2021			GOUR Olivier	6 AVENUE DE L'AUBLETTE 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0011	25/01/2021			1270 NOTAIRES	31 rue de la Bézardais 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0012	27/01/2021			LORET VIRGINIE	ZAC de BEL AIR 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0013	27/01/2021			LORET VIRGINIE	ZAC de BEL AIR 22100 Quevert
IA 022 259 21 C0014	02/02/2021			SELARL ME HELLIVAN ET ME GICQUEL-HELLIVAN	35 Rue Sainte Anne 22100 Quevert

Questions diverses :

-Présentation du coût de revient d'un repas pour l'ALSH, d'un montant de 3.51 € par repas. A cela s'ajoutent la fourniture des goûters, d'un prix de revient de 0.75 € par goûter par enfant.

-Carte scolaire : fermeture de classe

Le groupe scolaire de Quévert est impacté par une fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Un mot a été transmis aux familles de Quévert les invitant à venir inscrire au plus vite leurs enfants à l'école, ce qui a généré quelques inscriptions supplémentaires, malgré tout insuffisantes. Un courrier a été adressé au Directeur académique lui demandant de revoir sa position. Les maires attendent désormais un moratoire compte tenu de la crise sanitaire que nous vivons.

-Défense de l'hôpital de Dinan / opération cartes postales

Une lettre de cadrage du futur projet hospitalier vient d'être signée. Les élus locaux n'en ont pas eu connaissance et demandent sa publication.

Dans le prolongement de l'opération Cartes postales, plusieurs élus se retrouvent à Quévert samedi 20 février à 10h à la salle des fêtes. Le but de cette réunion est d'échanger les informations que chacun a pu recueillir lors de différentes rencontres (syndicats, personnel de l'hôpital etc.) et réfléchir aux actions qui peuvent être initiées afin de conserver un hôpital de plein exercice à Dinan.

-Annonce de la démission de Mme Sophie Chevalier de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

